

GUIDE RENTRÉE 2023-2024

Bienvenue à l'école !



Édito

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves,

À Mérignac, l'éducation est notre priorité. Nous y consacrons le premier budget de la Ville avec près de 20 millions d'euros chaque année, pour offrir à nos enfants les meilleures conditions d'apprentissage. Les équipes municipales travaillent avec l'ensemble des acteurs éducatifs, enseignants, associations d'animations de quartier, associations sportives ou culturelles, pour mener à bien notre ambitieux projet éducatif de territoire (PEDT).

La Ville maintient aussi un très haut niveau d'investissements afin de poursuivre notre schéma directeur des équipements scolaires. Après l'extension-réhabilitation de l'école Marcelin Berthelot l'année dernière, c'est la très belle école Rosa Bonheur qui ouvre ses portes à la rentrée dans le quartier de Chemin Long avec 7 classes de maternelle et 12 classes en élémentaire.

Dynamique, notre ville bénéficie cette année de plusieurs autres ouvertures de classes (trois à Arnaud Lafon, une à Oscar Auriac, une à Joséphine Baker) et nous avons travaillé avec l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé pour proposer la création d'une classe UEMA (unité d'enseignement maternel pour enfants autistes) à l'école du Parc.

Prévention du décrochage scolaire, programme de réussite éducative, accompagnement à la parentalité, végétalisation des cours d'écoles, augmentation des places en accueil de loisirs... Mérignac s'investit sur tous les tableaux pour que les enfants bénéficient tous des mêmes chances de réussite

Bonne rentrée !

Alain Anziani
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Sommaire

Découvrir Mérignac et ses écoles	PAGE 3
Politique d'accueil inclusive de tous les enfants	PAGE 4
Infos pratiques	PAGE 5 - 6
Comment réserver les prestations.....	PAGES 7 - 14
Transport scolaire.....	PAGE 15
Accueil pendant les petites et grandes vacances	PAGES 16 - 18
La place des parents.....	PAGES 19 - 21
Tarifs.....	PAGES 22
Fiches métiers	PAGES 23 - 27

Découvrir Mérignac et ses écoles



72 000 habitants



À ce jour **5 400 élèves scolarisés**



L'éducation est la priorité de la Ville qui affiche un budget global de **20 millions d'euros par an**.

Au-delà de l'entretien des classes, elle investit dans la construction de nouvelles écoles, les dote de moyens modernes pour faciliter les apprentissages, propose des produits sains et chasse le gaspillage à la cantine et fait de l'épanouissement de l'enfant son objectif principal !



8 ALSH municipaux

(Accueil de Loisirs
Sans Hébergement)



7 zones scolaires

14 écoles maternelles, 11 écoles
élémentaires et 4 groupes scolaires.

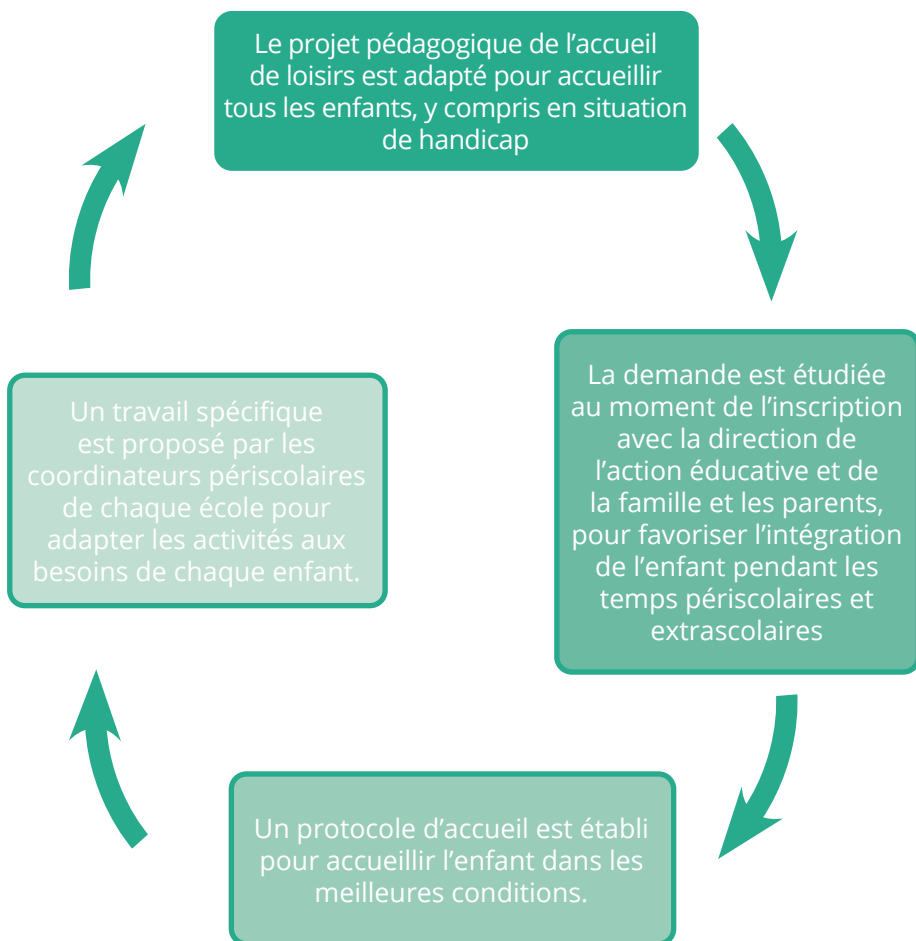


**Direction de l'enfance
et de l'éducation**

2 services / 500 agents.

Politique d'accueil inclusive de tous les enfants

La Ville développe une politique d'accueil inclusive pour tous les enfants quels que soient leurs besoins.



La Ville peut demander un financement spécifique pour les enfants bénéficiant de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

Infos pratiques

J'habite Mérignac, quelle école pour mon enfant ?

- Mon adresse détermine l'école de mon enfant, et mon centre de loisirs.
- Connaître les écoles de mon quartier :
merignac.com/trouver-les-ecoles-de-mon-quartier-a-merignac
- S'il n'y a plus de place dans l'école de mon secteur, une autre école située dans ma zone scolaire, ou zone attenante, me sera proposée.
- Des lignes de ramassage scolaire desservent certaines écoles.
Plus d'infos sur merignac.com

Le dossier unique scolaire et périscolaire vous permet de procéder aux inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires et extra scolaires.
Si vous avez plusieurs enfants,
il vous faut créer un dossier pour chaque enfant.

Le dossier unique concerne les inscriptions pour :

- l'école
- le ramassage scolaire
- la restauration scolaire
- les accueils périscolaires matin et soir
- les temps d'activités périscolaires (TAP)
- les accueils de loisirs du mercredi après-midi
- les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires
- les ramassages des accueils de loisirs durant les vacances

Quelles démarches pour l'inscrire ?



➤ Je me connecte au site merignac.com et j'accède à l'espace de service en ligne



➤ Je crée mon espace famille sur merignac.com en cliquant sur le menu « services en ligne »

➤ Je remplis le dossier unique d'inscription scolaire



Comment réserver les prestations ?

Via votre espace de service en ligne
espace-citoyen.net/merignac



Cet espace vous permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Gérer vos réservations : réserver, annuler (possibilité d'appliquer une périodicité pour les repas et les mercredis, ou de réserver pour toute l'année scolaire).
- Signaler une absence de votre enfant (justificatif d'absence sous 15 jours) pour les temps périscolaires.
- Payer vos factures en ligne.
- Signaler un changement d'adresse, courriel ou téléphone.



La fiche sanitaire est obligatoire et réglementaire pour tous les enfants accueillis sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Elle est téléchargeable dans la rubrique "édition de documents".



La semaine scolaire de mon enfant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00 8:30	Accueil périscolaire				
8:30 11:45	Enseignement				
11:45 13:45	Pause méridienne SUR RÉSERVATION		ACCUEIL JUSQU'À 12:00 Pause méridienne 11:30-13:30 SUR RÉSERVATION		Pause méridienne SUR RÉSERVATION
13:45 15:45	Enseignement		Accueil de loisirs	Enseignement	
15:45 17:15	Accueil périscolaire	TAP GRATUIT	SUR RÉSERVATION	TAP GRATUIT	Accueil périscolaire
17:15 19:00	Accueil		Accueil périscolaire	Accueil	

Sauf écoles en horaires dérogatoires
(consulter la liste sur merignac.com)



Pour vous accompagner, un dépliant "je réserve le centre de loisirs pour mon enfant pas à pas" résume l'ensemble des périodes de réservation et d'annulation ALSH.

La pause méridienne

Durant le temps de pause méridienne, les enfants sont sous la responsabilité des personnels municipaux : coordinateurs, animateurs, ATSEM en maternelle, agents de restauration et d'entretien.

BON À SAVOIR

Consultez chaque semaine les menus de vos enfants :
sivu-
bordeauxmerignac.fr



En dehors du moment de repas, des activités sont proposées aux enfants par les équipes d'animateurs périscolaires et d'ATSEM. Ces activités et jeux sont mis en place pour leur permettre de se détendre et de découvrir par une offre ludique en fonction de leurs envies.

Restauration scolaire

Les menus sont confectionnés avec l'aide de nutritionnistes par le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Ils s'inscrivent dans un programme d'équilibre alimentaire, **lauréat du label « établissement bio engagé »**.

48,8 % des aliments issus de l'agriculture biologique.
100 % des viandes françaises labellisées ou bio.
46 % des denrées issues de l'agriculture locale de Nouvelle Aquitaine.

Quel repas pour mon enfant ?

Vous pouvez choisir pour toute la durée de l'année scolaire un profil de menu pour chacun de vos enfants (à saisir sur votre espace famille onglet « autres démarches » puis « choix du repas » ou via le guichet unique) :

Vous pouvez sélectionner plusieurs menus

1. Le menu classique (servi par défaut)

Il comprend de la viande, du poisson, des ovoproduits, des légumineuses, des féculents, des légumes, des produits lactés, des fruits...

Vous n'avez pas de démarche à faire si vous souhaitez bénéficier de ce menu.

2. Le menu classique option sans porc : les jours où du porc est au menu classique, le menu végétarien sera proposé à votre enfant.
3. Le menu classique option sans viande : les jours où de la viande est au menu classique, le menu végétarien sera proposé à votre enfant.
4. Le menu végétarien : il comprend des ovoproduits, des légumineuses, des féculents, des légumes, des produits lactés... mais pas de viande ni de poisson.



- Lorsque la viande du menu classique contient du porc, le menu végétarien sera proposé à votre enfant. Il ne lui sera pas servi de poisson.
- Le choix du menu s'applique pour toute l'année scolaire.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous devez renseigner le profil de repas pour chacun.
- Chaque repas est préparé sur la base de 4 composantes : entrée – plat – accompagnement – dessert ou plat – accompagnement – laitage – dessert.



Le protocole d'accueil individualisé (PAI)

Si le PAI nécessite qu'un repas soit fourni par la famille, il est important que la chaîne du froid soit respectée, de l'élaboration à la consommation :

- > Les contenants fournis doivent être propres et nettoyés régulièrement et identifiés au nom de l'enfant.
- > Le transport du contenant doit permettre le respect de la chaîne du froid à l'aide d'une glacière ou d'un sac isotherme (marqué au nom de l'enfant), en y ajoutant des plaques à accumulation de froid.
- > L'équipe de restauration prendra ensuite le relais en garantissant la chaîne du froid.

Les temps périscolaires

7h00 – 8h20 Accueil périscolaire matin

Activités ludiques et éducatives proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement.

À partir de 15h45 Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : mardi et jeudi

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux accueils périscolaires quittent l'enceinte de l'école, accompagnés par l'équipe enseignante. Tous les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires.

Gratuites et optionnelles, ces activités de découverte et d'éveil sont organisées au sein des écoles ou à l'accueil de loisirs de proximité.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires et des intervenants extérieurs.

Un encas (rapide, pratique, équilibré : fruits, compote, fruits secs) peut être fourni durant le temps TAP.

> **En maternelle** des « temps de détente » après la classe sont mis en place afin de tenir compte des besoins spécifiques des enfants de cet âge. Des activités libres sont proposées comme : les jeux de construction, les jeux d'imitation, les pôles dessins-coloriages, du chant, des petits jeux de coopération etc.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 16h30 et jusqu'à 17h15. L'accueil périscolaire devient payant ensuite. Il peut y avoir des adaptations de ce fonctionnement dans certaines écoles.

BON À SAVOIR

Vos enfants sont accueillis par des équipes d'animateurs professionnels de la ville de Mérignac et par des éducateurs sportifs, professionnels de la culture, intervenants extérieurs, associations sportives, maisons de quartier ou associations culturelles.

➤ **En élémentaire**, les enfants peuvent choisir les activités proposées en s'inscrivant auprès de chaque coordinateur périscolaire.

- ateliers découvertes (activités sportives ou artistiques),
Afin de garantir le bon déroulement des ateliers, vous devez attendre la fin de la séance à 17h15 pour venir chercher votre enfant
- étude surveillée encadrée par des enseignants volontaires et/ou des animateurs qui accompagnent les enfants pour les aider dans leurs devoirs.
- les activités temps libre : des activités, des jeux, des moments de détente pour lire, rêver ou ne rien faire en fonction des envies des enfants.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 16h30 et 16h45 puis entre 17h10 et 17h15.

À partir de 15h45 Accueil périscolaire soir : lundi et vendredi

17h15 – 19h00 Accueil périscolaire soir : mardi et jeudi

Des activités ludiques et éducatives sont proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement. Il s'agit d'un temps de loisirs qui commence par un goûter servi à chaque enfant.



Le goûter

Il est fourni par la Ville et est proposé aux enfants sur les temps d'accueil périscolaire soir.

Les mercredis après-midi

11:30 – 13:30 Pause méridienne : 3 options

1

Les enfants déjeunent et restent à l'ALSH

2

Les enfants déjeunent et ne restent pas à l'ALSH

13:30

Les parents viennent chercher leurs enfants

3

Les enfants ne déjeunent pas et partent après la classe

11:30 - 12:00

Un accueil gratuit est organisé

13:30 – 17:30 Accueil de loisirs

BON À SAVOIR

Pas de départ autorisé entre 13h30 et 17h30.

Ce temps encourage la découverte et l'ouverture d'esprit des enfants par une proposition d'activités variées (grands jeux, ateliers ludiques, sportifs et manuels, sorties de proximité). Un planning d'activités est affiché à l'accueil périscolaire. Un goûter est servi à chaque enfant.

17:30 – 19:00 Accueil mercredi du soir

Des activités ludiques et éducatives sont proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement.



MODE D'EMPLOI POUR RÉSERVER SUR VOTRE ESPACE FAMILLE

L'inscription de votre enfant au service de restauration scolaire ainsi qu'à l'accueil du mercredi après-midi ne vaut pas réservation des prestations !

- La réservation de la restauration et de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi doit se faire J-7.
- La réservation des repas et de l'accueil du mercredi après-midi n'est pas automatique. Il est possible d'effectuer une réservation sur une périodicité (semaine, mois ou année).
- Toute prestation non réservée sera majorée de 30%.

Hors du délai des 7 jours avant la prestation, toute prestation réservée sera facturée, sauf transmission d'un justificatif via l'espace citoyen, " signaler une absence ". (justificatif d'absence à transmettre sous 15 jours).



- Aucune réservation n'est nécessaire pour l'accueil périscolaire du matin et du soir.

CARTE JEUNE

ET VOUS, VOUS L'AVEZ ?

GRATUITE DE 0 À 25 ANS
CULTURE • SPORT • LOISIRS



Transport scolaire

Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac proposent 8 circuits de ramassage scolaire pour certains établissements primaires

Le transport scolaire est soumis à inscription. Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, il est nécessaire de remplir et déposer un formulaire disponible sur merignac.com

- par courriel à guichet.unique@merignac.com
- par dépôt au guichet unique ou dans une mairie annexe
- par courrier.

Un règlement de fonctionnement est à signer à chaque rentrée scolaire.



Dans plusieurs écoles, des associations de parents d'élèves ont mis en place des pédibus ! La Ville accompagne ces initiatives afin de faciliter leur développement dans les écoles mérignacaises.

Plus d'infos : www.merignac.com/pedibus

Les accueils de loisirs pendant les petites et les grandes vacances (temps extrascolaires)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00 9:00	Accueil extra - scolaire				
9:00 13:00	Activités ALSH et repas				
13:00 17:00	Activités ALSH et goûter				
17:00 19:00	Accueil extra - scolaire				

Non réservable **réservable**

- > La journée d'activités est organisée de 9h à 17h (accueil du matin entre 7h et 9h et le soir entre 17h et 19h).
- > Il est possible d'inscrire son enfant en ½ journée : de 9h à 13h avec le repas ou de 13h à 17h avec le goûter en envoyant un mail à centres.loisirs@merignac.com

Plus d'infos : Retrouvez le guide complet des activités dans chacun des **8 accueils de loisirs** sur :

merignac.com/services/les-activites-des-centres-de-loisirs



Pour vous accompagner, un dépliant "je réserve le centre de loisirs pour mon enfant pas à pas" résume l'ensemble des périodes de réservations et d'annulation des vacances.

Accueils vacances

Centre de vacances été 6 - 12 ans

Chaque année Mérignac propose des séjours vacances. Ces séjours offrent aux enfants des occasions d'épanouissement, de découverte, de développement et d'apprentissage à la vie en collectivité. Grâce à la diversité de l'offre proposée et la qualité des contenus pédagogiques et ludiques, les enfants bénéficient de temps d'épanouissement, de découverte et d'apprentissage à la vie en collectivité.

> **Plus d'infos** « Guide séjours vacances été » disponible à partir de **mars 2024** sur le site internet de la ville : merignac.com/services/sejours-ete-2024-le-guide-vacances-des-enfants-de-6-12-ans



Vacances artistiques été 7 - 12 ans

Une semaine de pratiques artistiques et d'ateliers créatifs, pendant l'été, pour jouer avec la voix, le corps et le texte.

> **Plus d'infos** centres.loisirs@merignac.com - 05 56 55 66 40

Stages sportifs 6 - 12 ans

Des stages sportifs d'une à deux semaines sont proposés lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël) et pendant les vacances d'été, encadrés par des éducateurs sportifs professionnels qui travaillent sur le développement physique, psychomoteur et éducatif des enfants.

Pour les 6-7 ans

- natation, motricité, jeux de ballons, multisports (intérieur ou extérieur).

Pour les 8-9 ans

- natation, motricité, jeux de ballons, multisports (intérieur ou extérieur).

Pour les 10-12 ans

- jeux collectifs,
 - activités multisports : c'est le moment pour les enfants de découvrir de nouvelles activités sportives (kinball, molkky, pétéca, gouret, speedminton...).
- > **Plus d'infos** sports@merignac.com - 05.56.97.74.22
service des sports - merignac.com

Espace pré-ados 10 - 13 ans (CM2 à la 5^e)

Cet espace permet aux jeunes de participer à des activités adaptées à leur âge, en respectant leur autonomie et en favorisant leur socialisation.

L'équipe pédagogique a une attention particulière au bien-être des jeunes.

- Activités : pleine nature, sportives, culturelles, de cohésion et de coopération sont privilégiées. Des animations et projets extérieurs sont proposés. Un mini séjour (2/3 jours) est prévu durant les vacances d'été.
- Accueil possible de 7h à 9h et de 17h à 19h en centre de loisirs.



MODE D'EMPLOI

La réservation est obligatoire via « inscription accueil de loisirs passerelle pré-ados » sur merignac.com.

Contacts et renseignements :

07.60.13.05.22

a.brahimi@merignac.com ou g.mazari@merignac.com

Autres possibilités d'accueil en structures associatives

Au sein des dix Maisons des habitants et Maisons de quartier, les associations d'animation proposent des accueils extrascolaires du soir, un accompagnement à la scolarité, des accueils ou des séjours durant les vacances.

- > Retrouvez l'ensemble de l'offre et les coordonnées des associations de quartier sur le site merignac.com.

La place des parents

Accompagner son enfant dans sa scolarité, c'est l'encourager et l'aider à réussir. C'est aussi se tenir informé de ce qu'il se passe dans la classe et l'école, en saisissant les occasions d'y être présent, comme celle d'être représentant des parents d'élèves.

Principe de co-éducation

Les parents sont les premiers éducateurs des enfants et les partenaires privilégiés de l'équipe d'animation.

L'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires demande une collaboration cordiale et bienveillante entre les familles et les professionnels.

Le dialogue avec les équipes de terrain est privilégié en toute circonstance. La direction de l'enfance reste disponible pour toute problématique pour lesquelles les familles souhaiteraient la saisir.

La Parenthèse, le relais des familles

La Parenthèse est un lieu d'écoute et de soutien des parents et des familles qui accueille, dans une ambiance conviviale et chaleureuse et de manière anonyme et gratuite, tous les Mérignacais et Mérignacaises qui rencontrent un questionnement dans leur rôle de parent ou d'éducateur, quels que soient l'âge de leur enfant, petits-enfants, leur situation familiale, ou leur lieu de résidence.

En plus de temps d'ouverture sans condition, la Parenthèse propose des temps d'écoute et d'accompagnement individuel et sur rendez-vous.



- + Tous les mercredis, dès 9h, après avoir déposé vos enfants à l'école, venez boire un café entre parents.
- + Tous les vendredis, profitez d'animations variées, dès la fin d'après-midi pour vous divertir en famille (conférences, soirées bien-être....).

La Parenthèse – Relais des familles

23 bis, rue du docteur Fernand Grosse
Tram A (arrêt Pin Galant) / Liane 1 (arrêt Joliot Curie)
parenthese@merignac.com
06 37 58 61 67 – 05 56 34 71 90
Horaires :

mardi : 10h-14h
mercredi : 9h-13h et 14h -17h
vendredi : 14h-20h
samedi : 10h-17h

Le conseil d'école

À quoi sert un conseil d'école ?

Il vote le règlement intérieur de l'école.
Il est informé des actions pédagogiques des enseignants.
Il donne son avis sur la vie de l'école :

- les actions éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés
- la restauration scolaire
- l'entretien des écoles
- la protection et la sécurité des enfants.

Comment fonctionne-t'il ?

Ses membres sont élus ou désignés pour une année scolaire.
Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Élection des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire

2023/2024 :

Les parents votent au sein de l'école de leur enfant ou par correspondance en adressant leur bulletin de vote à l'enseignant de leur enfant, jusqu'à la veille du jour du vote.

Les directeurs d'école informent les parents de la date retenue pour le vote dans chaque école. Chaque représentant légal d'un enfant a le droit de voter quelle que soit sa situation.

Les fédérations ou unions de parents d'élèves, les associations de parents d'élèves et les parents d'élèves non constitués en association peuvent déposer leur liste.

Chaque liste doit comporter au moins 2 noms de candidats.

La Ville met à leur disposition le matériel nécessaire à l'organisation de leurs élections dans les semaines qui suivent la rentrée.



Être représentant des parents d'élèves permet d'être pleinement associé aux débats et décisions portant sur les évolutions du fonctionnement ou de l'organisation de l'école.

Ils sont également un relais essentiel entre les familles, l'école et la Ville.

Une tarification progressive

Elle est appliquée en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial		Centres de vacances	Accueil Périscolaire			Accueils de loisirs			Restauration scolaire	Classes de découverte	Transport scolaire primaire (Abonnement mensuel)	Transport scolaire collège (Abonnement mensuel)
						Vacances scolaires		Mercredi				
			Matin	Soir	Journée	Journée	1/2 Journée	1/2 Journée	Par enfant	Journée		
Entre 0 € et 210 €	T1	20,00 €	0,30 €	0,45 €	0,60 €	2,35 €	1,18 €	1,18 €	0,35 €	8,25 €	4,00 €	9 €
Entre 211 € et 390 €	T2	21,00 €	0,35 €	0,53 €	0,70 €	2,60 €	1,30 €	1,30 €	0,40 €	10,18 €	4,50 €	
Entre 391 € et 562 €	T3	22,00 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	2,95 €	1,48 €	1,48 €	0,55 €	12,10 €	5,00 €	
Entre 563 € et 665 €	T4	24,00 €	0,60 €	0,90 €	1,20 €	3,65 €	1,83 €	1,83 €	1,00 €	14,03 €	5,50 €	
Entre 666 € et 768 €	T5	26,00 €	0,78 €	1,17 €	1,55 €	4,25 €	2,13 €	2,13 €	1,45 €	15,95 €	6,00 €	
Entre 769 € et 938 €	T6	28,00 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	5,00 €	2,50 €	2,50 €	1,90 €	17,88 €	6,50 €	
Entre 939 € et 1175 €	T7	31,50 €	1,30 €	1,96 €	2,60 €	6,05 €	3,03 €	3,03 €	2,55 €	19,80 €	7,00 €	
Entre 1176 € et 1450 €	T8	34,50 €	1,63 €	2,45 €	3,25 €	7,20 €	3,60 €	3,60 €	3,20 €	21,73 €	7,50 €	
Entre 1451 € et 1750 €	T9	37,00 €	1,90 €	2,86 €	3,80 €	8,30 €	4,15 €	4,15 €	3,80 €	23,65 €	8,00 €	
Entre 1751 € et 2500 €	T10	39,00 €	2,13 €	3,20 €	4,25 €	9,30 €	4,65 €	4,65 €	4,10 €	25,58 €	8,50 €	
Supérieur 2501 €	T11	43,00 €	2,30 €	3,46 €	4,60 €	11,55 €	5,78 €	5,78 €	4,50 €	27,50 €	9,00 €	
Extérieures à Mérignac	ext	78,00 €	3,34 €	4,46 €	6,50 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	6,20 €	33,00 €	10,00 €	10,00 €

Accueil périscolaire mercredi après-midi et restauration scolaire :
Réservation obligatoire 7 jours avant, à défaut pénalité de 30%.

Accueil de loisirs vacances : Réservation obligatoire à défaut pénalité de 30%.
Facturation avec pénalité de 50% si absence injustifiée.

Enfants extérieurs aidés (ULIS)	Tarification au QF Mérignac	
Enfants P.A.I (port de repas complet)	30% du tarif au QF	
Enfants inscrits par une institution	Tarifs tranche 8	
Majoration à partir du 4 ^{ème} retard	Pénalité de 10% sur le montant de la prestation	

IMPORTANT : votre quotient familial doit être mis à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution de votre situation personnelle ou professionnelle.

Mon métier d'ATSEM

agent territorial spécialisé des écoles maternelles

J'assiste les
enseignants
J'anime des ateliers
en lien avec eux

Je veille à la santé
affective,
morale et physique
des enfants



Je suis agent de la
mairie et je fais partie
du service éducation

J'accompagne
les enfants dans
l'apprentissage
des règles de vie et
d'hygiène

J'entretiens
au quotidien
la classe
et le matériel

Mes qualités
bienveillance
polyvalence
esprit d'équipe
patience, écoute
sens de l'organisation
capacité d'adaptation
discrétion
communication
résistance physique
vigilance
réactivité

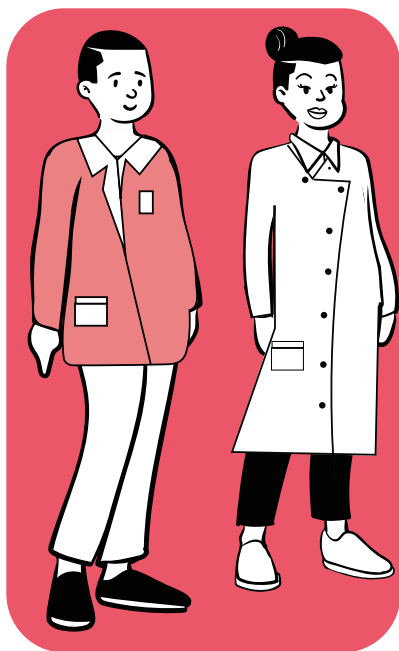
Je veille
à l'éducation au goût
à l'acquisition de
l'autonomie
aux besoins de chaque
enfant
au vivre-ensemble
aux protocoles (santé,
alimentaire,...)

J'interviens pendant
le temps de classe
la pause déjeuner
les vacances scolaires
(pour le
nettoyage approfondi
de l'école)

Mon métier d'agent d'entretien et de restauration

J'entretiens
les locaux
de l'école, du
restaurant scolaire
et du centre de
loisirs

Je prépare et
distribue les repas
aux enfants



Je suis agent de
la mairie et
je fais partie du
service éducation

Je participe
aux projets
en faveur
des enfants

Mes qualités
rigueur
résistance physique
réactivité
esprit d'équipe
écoute
créativité
adaptabilité
communication

Je veille
aux règles d'hygiène
et de sécurité
au bien-être des enfants
et des adultes de l'école

J'interviens
de 7h à 10h :
entretien des locaux de
l'école
de 10h à 15h :
entretien du restaurant
scolaire, préparation et
service des repas

Mon métier de chef / cheffe d'équipe d'entretien restauration

J'encadre l'équipe
d'entretien et de
restauration de
l'école

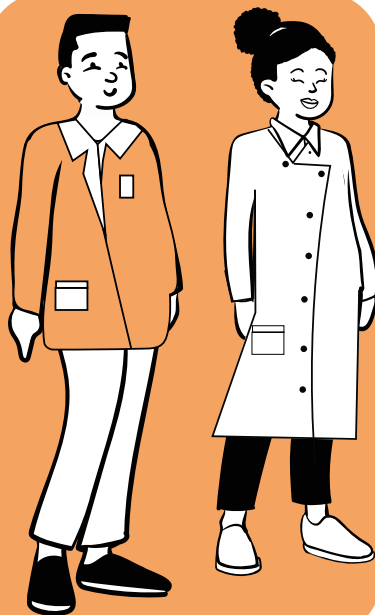
Je gère
l'administratif
de l'office de
restauration

J'interviens
avant le temps de classe
pour l'entretien des
classes

pendant le temps de
classe pour les locaux
communs

pendant la pause
déjeuner pour la
restauration

pendant les vacances :
pour le grand nettoyage
des écoles et la
restauration dans les
centres de loisirs.



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
éducation

J'assure la
santé
affective, morale
et physique
des enfants

Je veille à la santé
affective,
morale et physique
des enfants

Je veille

aux règles d'hygiène
alimentaire et au respect de la
réglementation

à la désinfection des locaux

au respect des procédures

à la qualité du travail

à transmettre mon savoir

à l'équipe

Mes qualités

écoute
communication
adaptabilité
esprit d'équipe
rigueur
organisation

Mon métier

d'animateur / animatrice périscolaire et extrascolaire

J'anime
les temps d'accueil
des enfants

J'organise la
logistique des
animations

Je mets en œuvre
les projets



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
enfance

Je veille à la santé
affective, morale et
physique des enfants

Mes qualités
écoute
exemplarité
capacité d'adaptation
créativité
patience
transmission
communication
esprit d'équipe

Je veille à
l'épanouissement des
enfants
la transmission des valeurs
la communication avec les
enfants et les parents
la mise en œuvre le projet
pédagogique

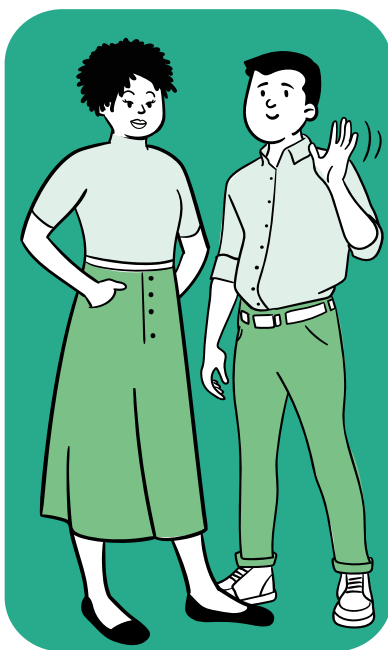
J'interviens pendant
les accueils du matin
et du soir
la pause déjeuner
le mercredi après-midi
les TAP (mardi et jeudi de
15h45 à 17h15)
les vacances scolaires

Mon métier de coordinateur/ coordinatrice périscolaire et extrascolaire

J'encadre
les équipes
d'animation

J'impulse et
coordonne des
projets en faveur
des enfants

Je gère
l'administratif de
l'accueil de loisirs



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
enfance

Je suis à l'écoute
des familles

Mes qualités
bienveillant
à l'écoute
patient
accompagnant
exemplaire
adaptable
communicant
esprit d'équipe

Je veille
au bien-être des enfants
à la sécurité de tous
à la cohésion de l'équipe
à la bonne circulation de
l'information
à la transmission de
valeurs
au bien vivre ensemble

J'interviens pendant
les accueils du matin
et du soir
la pause déjeuner
le mercredi après-midi
les TAP (mardi et jeudi de
15h45 à 17h15)
les vacances scolaires
(en tant qu'animateur ou
directeur ALSH)

Vos élus sont à votre écoute :

Véronique Kuhn,
adjointe déléguée à l'éducation

Samira El Khadir,
conseillère municipale déléguée
à la vie scolaire et périscolaire

Kubilay Ertekin,
conseiller municipal délégué
à la réussite scolaire et éducative

Contact et renseignements

GUICHET UNIQUE

Hôtel de Ville,
60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33705 Mérignac Cedex

Lundi : 8h30 - 17h00
Du mardi au vendredi : 8h30 - 18h00
Le samedi : 9h00 - 12h00

CONTACT

guichet.unique@merignac.com
05 56 55 66 00

TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

espace-citoyens.net/merignac

